



L'ANCIEN VIGNOBLE EN AMONT DE CAHORS (XVII^{ÈME} – XIX^{ÈME} SIECLES)

Sophie Brénac-Lafon, historienne, membre du Conseil scientifique et de Prospective du Parc

Introduction

« De certains points élevés la vue se repose sur une belle plaine qui forme un contraste agréable avec des coteaux couverts de vignes et de bois¹ ».

C'est ainsi que le paysage du canton de Saint-Géry est décrit en 1850 par le contrôleur des Contributions directes. Aujourd'hui les vignes ont disparu, seuls les vestiges d'un ancien parcellaire subsistent sous la végétation. Que sait-on de cet ancien vignoble ? L'aire d'appellation d'origine contrôlée du vin de Cahors définie en 1971 s'étend de la commune d'Arcambal, en amont de Cahors, à celle de Soturac, sur une longueur d'une cinquantaine de kilomètres, de part et d'autre du Lot, et comprend un ensemble de 45 communes. Le vignoble actuel couvre ainsi près de 4 500 hectares et s'inscrit dans une aire géographique de 21 700 hectares. Cette construction administrative relativement récente passe sous silence ce que fut réellement le vignoble de Cahors à l'époque moderne.

Le milieu du XVII^{ème} siècle correspond au début d'une phase d'expansion remarquable de la vigne. Cette culture se diffusa à partir de Cahors aux campagnes environnantes, elle gagna l'essentiel de la sénéchaussée au siècle suivant. De nombreux villages s'orientèrent vers la production de vin stimulée par le dynamisme du port de Bordeaux au XVIII^{ème} siècle. La carte de Cassini établie sous la direction de César-François Cassini de Thury, publiée vers 1774-1776, permet d'apprécier l'implantation de la vigne². Au sud du Lot, en amont de Cahors, cette culture était présente à Crégols, elle se déployait jusqu'à Concots à l'intérieur des terres. Cieurac et Lalbenque étaient situés en limite du vignoble. En aval de Cahors, la vigne constituait la principale culture des villages qui se succédaient jusqu'à Thézac. Sur la rive droite, le vignoble implanté à Saint-Géry traversait Vers, Lamagdelaine, Laroque-des-Arcs. Il remontait très haut vers le nord en direction de Saint-Martin-de-Vers et Nadillac. Quelle fut l'importance réelle de la vigne à l'intérieur de ce territoire ?

1 – L'implantation de la vigne aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors complètent le constat effectué. Sur les 106 communes dont les cahiers ont été conservés³, plus de la moitié possédaient un vignoble. Certaines uniquement pour assurer l'autoconsommation, les productions étant infimes, ce fut le cas des villages d'Uzech-les-Oules, Ussel, Sénailac-Domenac, Lentillac et de Puycalvel. Toutes ces localités étaient situées dans la partie nord-est de la sénéchaussée de Cahors très éloignée du Lot. En revanche, les communautés situées le long de la voie navigable furent exportatrices de vin vers Bordeaux. Les rédacteurs des Cahiers de doléances des villages situés entre Saint-Cirq-Lapopie et Duravel évoquent le commerce des vins.

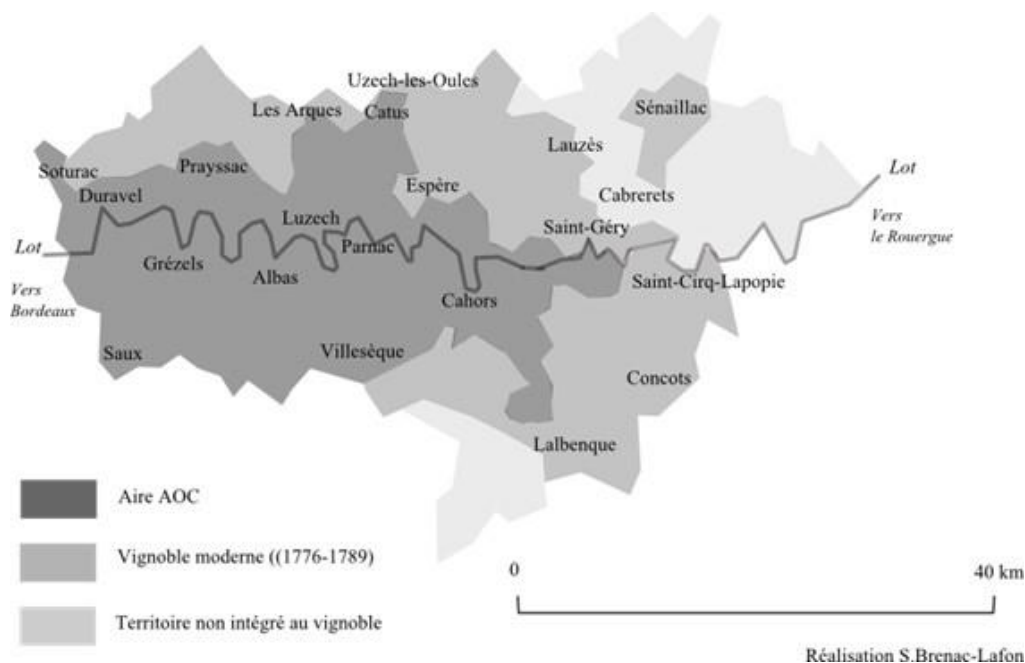
¹ CONSTANT-LESTUM Christiane, *Le Lot vers 1850, recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des Contributions directes*, 1^{er} volume Contrôle de Cahors, Cahors, Archives départementales du Lot, Conseil général, 2001.

² Carte n°36 feuille 150 [consultée le 7 octobre 2017] disponible sur : gallica.bnf.fr.

³ FOURASTIE V., *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les états généraux de 1789*, Cahors, A. Coueslant, 1908.

Les habitants de Cieurac, Berganty et Esclauzels demandèrent la libre circulation des vins ; à Concots, ils se plaignirent de l'état des chemins. Selon ces documents, ce furent plus de trente communautés qui étaient concernées par le grand commerce dont certaines sont situées dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Figure 1. Le vignoble AOC et le vignoble moderne



Source : Carte n°36 feuille 150 [consultée le 7 octobre 2017] disponible sur : gallica.bnf.fr. FOURASTIE V., *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les états généraux de 1789*, Cahors, A. Coueslant, 1908.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, le vignoble occupait 29 % de la superficie du territoire comprenant Cahors et une douzaine de villages⁴. Les estimations pour d'autres régions à la même période permettent d'apprécier pleinement l'omniprésence de cette culture. Georges Frêche a évalué à seulement 13 % la part du vignoble à Pépieux dans la vallée de l'Aude⁵, celui de Saint-Mont occupait 10,3 % de la superficie du bourg en 1678⁶. La vigne n'était pas répartie de façon uniforme à l'intérieur du territoire. Certaines communautés avaient une orientation plus viticole que d'autres. Cette différenciation est perceptible grâce à l'exploitation des cadastres d'Ancien Régime, ainsi une géographie du vignoble au XVII^{ème} siècle s'amorça sur la logique des centres et des périphéries.

Les espaces encépagés représentaient un minimum de 6 % du terroir des villages les plus excentrés et un maximum de 39 % de la superficie à Cahors (avec 2 017 hectares). La ville représentait pour les habitants des villages proches un marché de consommation en denrées agricoles. Si à Mercuès la vigne constituait 32 % du terroir et était cultivée sur 159 hectares, à Arcambal, elle représentait seulement 14 % de la superficie et 53 hectares.

⁴ ADL, EDT 044 1G1 Caillac (1657), EDT 300 1G1 Saux (1665), EDT 191 1G1 Mercuès (1667), EDT 307 1G1 Soturac (1669), EDT 130 1G1 Grézels (1670), EDT 070 1G1 Cieurac (1671), EDT 007 1G2 Arcambal (1672), EDT 301 1G1 Sauzet (1673), EDT 046 1G1 Calamane (1679), EDT 001 1G1 Albas (1680), EDT 224 1G1 Pradines (1680), EDT 268 1G3 Saint-Géry (1680-1683).

⁵ FRECHE G., *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*, Paris, Cujas, 1974, p. 233.

⁶ BRUMONT F., « Le vignoble de Saint-Mont à l'époque moderne », *B.S.A.G.*, 2^e trim, 1996, p. 173.

La proximité de Cahors n'était pas un facteur essentiel même si l'importance des vignobles semble décroître avec la distance, ainsi les surfaces dédiées à la viticulture n'occupaient que 58 hectares (soit 6 % du terroir) à Cieurac, situé à 14 kilomètres au sud de la ville. Il apparaît que la culture de la vigne était moins présente dans les secteurs situés en amont de Cahors, comme à Saint-Géry et à Arcambal (entre 11 % et 14 %, soit environ 50 hectares de vignes).

En aval, les proportions étaient plus importantes, la vigne s'étendant sur plus de 21 % des terroirs dans cette zone. Le Lot constituait l'axe structurant puisque ce furent les vignobles situés dans les localités bordant la rivière qui comptabilisaient les plus grandes superficies. Cependant, au XVII^{ème} siècle, la vigne ne fut jamais la culture dominante dans les communautés. Les terres labourables constituaient toujours les espaces les plus importants dans les terroirs des villages et cela montre bien à quel point la production de céréales était indispensable pour assurer l'autosubsistance des hommes qui pratiquaient une agriculture essentiellement vivrière.

2 – Les facteurs de localisation des vignobles

De nombreuses études⁷ ont mis exergue les principaux critères de localisation de la vigne : la proximité d'un bourg important constituant un marché de consommation, la présence d'une rivière navigable permettant l'écoulement aisé de la production. Les vallées fluviales constituaient ainsi des voies de pénétration favorables à la diffusion des vignobles⁸. Le troisième critère d'implantation relevait plutôt de la géographie physique, il existait des terroirs plus propices à la culture de la vigne et certains sites étaient davantage recherchés telles les pentes des collines permettant aux terrains de s'égoutter, les sols calcaires et caillouteux favorisant l'accumulation de la chaleur le jour.

La proximité de la rivière navigable semble avoir eu peu d'effet pour les villages situés en amont comme Arcambal et Saint-Géry. La faible distance entre Cahors et Arcambal n'a pas favorisé le développement de la viticulture comme cela l'a été pour Pradines (570 hectares). En revanche, l'éloignement du Lot paraît avoir freiné l'essor de la viticulture. Lorsque l'on s'intéresse avec plus de précisions au commerce fluvial, on s'aperçoit que la navigation sur le Lot était particulièrement complexe avant 1672, année d'achèvement des travaux réalisés à l'initiative de l'intendant de Guyenne, Claude Pellot, et de Jean-Baptiste Colbert, qui permirent une amélioration sensible de Cahors jusqu'à Eysses d'Agenais⁹ grâce à la réalisation d'écluses « à la mode de Hollande ».

Le tronçon précédant Cahors fut longtemps désavantagé, il s'agissait de s'accommoder des passelis des moulins, celui du Bousquet d'Arcambal rendait la navigation périlleuse¹⁰. La navigation était ainsi nettement plus difficile en amont de Cahors. L'état des chemins aggravait l'enclavement, quatre heures étaient nécessaires pour relier Concots à Cahors en 1789.

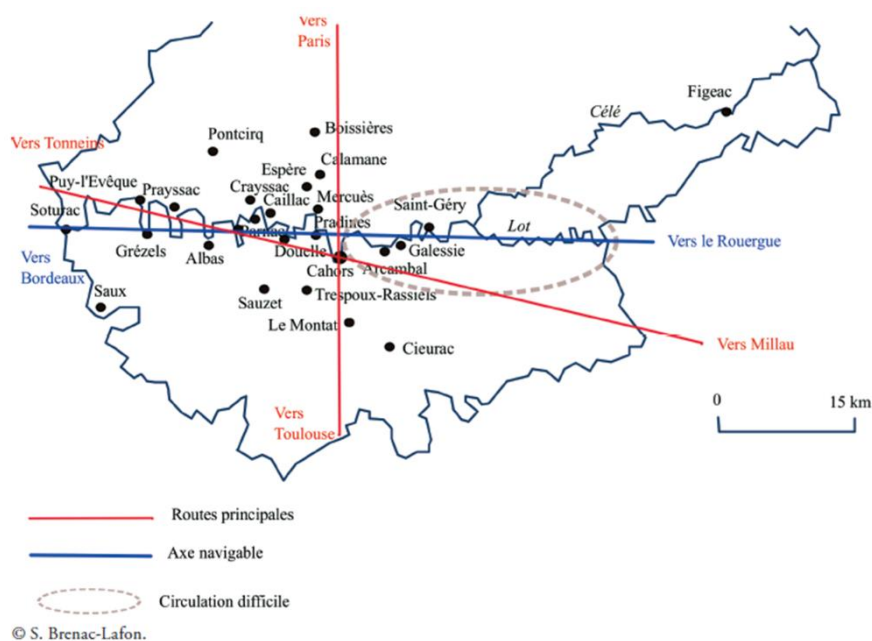
⁷ MARCEL LACHIVER M., *Vins, vignes, vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 59 et p. 175.

⁸ *Ibid.*, p. 175.

⁹ BAUX E., *Sur le Lot au temps de la navigation*, Archives du Lot, Service éducatif, dossier n°4, 1984, p. 7.

¹⁰ DELVIT P., *Le Lot de Louis XIV à Louis-Philippe*, Université de Toulouse I, 1985, p. 87.

Figure 2. Les principales voies de communication



Les structures foncières révèlent une corrélation importante entre vigne et morcellement de la propriété. En effet, Pradines, par exemple, était caractérisée par une proportion importante de micropropriétaires (biens inférieurs à un hectare).

Les communautés viticoles étaient les plus peuplées : Pradines comprenait 204 feux sans les forains alors que l'on compte pour Saint-Géry 81 feux. Or, la vigne était une culture qui favorisait les fortes densités comme le précise Arthur Young dans son récit de voyages en France à la fin du XVIII^{ème} siècle : « Il existe ordinairement une population considérable dans les provinces vinicoles »¹¹.

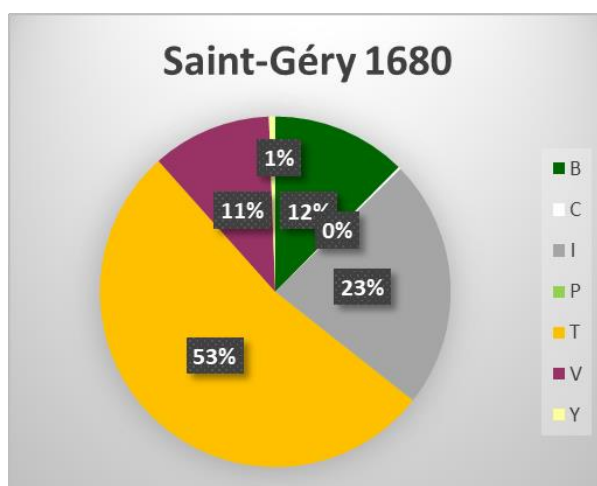
Le travail nécessitait une main-d'œuvre saisonnière importante, les pays de vignoble étaient caractérisés par un fort morcellement de la propriété. Si la taille réduite des propriétés et le type de sol ne favorisaient pas la culture de céréales, cultiver la vigne permettait au paysan d'extraire le numéraire pour s'acquitter de la taille et pour acheter le blé qu'il ne produisait pas. Georges Durand a estimé que deux hectares suffisaient aux vigneron pour atteindre l'indépendance économique en Lyonnais et en Beaujolais à l'époque moderne¹².

Un des facteurs explicatifs serait donc le morcellement de la propriété et donc la forte pression foncière liée à une surpopulation par rapport aux réserves de terres disponibles. Celles-ci furent d'ailleurs pratiquement inexistantes dans de nombreux villages puisque la part des bois et des incultes y était souvent réduite. Lorsque la pression sur la terre était moindre, comme à Saint-Géry, avec des superficies moyennes de plus de 6 hectares par tenure, cette culture était moins présente.

¹¹ YOUNG A., *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Paris, Armand Colin, 1931, T. 2, p. 719.

¹² DURAND G., *Vin, vigne et vigneron en Lyonnais et Beaujolais (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979, p. 85 et p. 121. Par ailleurs, Marcel Lachiver estime que « le vigneron doit posséder au minimum 1,5 à 2 hectares de vignes. C'est ce qu'il est capable de travailler seul toute l'année, uniquement à bras, sans animal de trait, sans charrue, sans moyen de transport » pour pouvoir vivre de ses terres. LACHIVER M., *Vins, vignes et vigneron*, Paris, Fayard, 1988, p. 245.

Figure 3. La mise en valeur du terroir à Saint-Géry (1680)



Source: ADL, EDT 268 1G3 Saint-Géry (1680-1683).

(Légende : B : bois ; C : chanvre ; I : incultes ; P : pré ; T : terres labourables ; V : vignes ; Y : maisons, jardins)

Figure 4. Le vignoble par communauté en hectares au XVII^{ème} siècle

	Année	Vignes En hectares	Part du vignoble en % (sans les métairies)
Ensemble du vers	1680	3 990.7	29
Cahors	1652	2 017.75	39
Arcambal	1672	53.51	14
Cieurac	1671	58.31	6
Saint-Géry	1680-83	50.09	11

Source : ADL, Cahors : EDT 042 AM 58 Pont Neuf, EDT 042 AM 59 Pont Vieux, EDT 042 AM 60 Valandre, EDT 042 AM 61 La Barre, (1650-1652). Les villages : ADL, EDT 044 1G1 Caillac (1657), EDT 300 1G1 Saux (1665), EDT 191 1G1 Mercuès (1667), EDT 307 1G1 Soturac (1669), EDT 130 1G1 Grézels (1670), EDT 070 1G1 Cieurac (1671), EDT 007 1G2 Arcambal (1672), EDT 301 1G1 Sauzet (1673), EDT 046 1G1 Calamane (1679), EDT 001 1G1 Albas (1680), EDT 224 1G1 Pradines (1680), EDT 268 1G3 Saint-Géry (1680-1683).

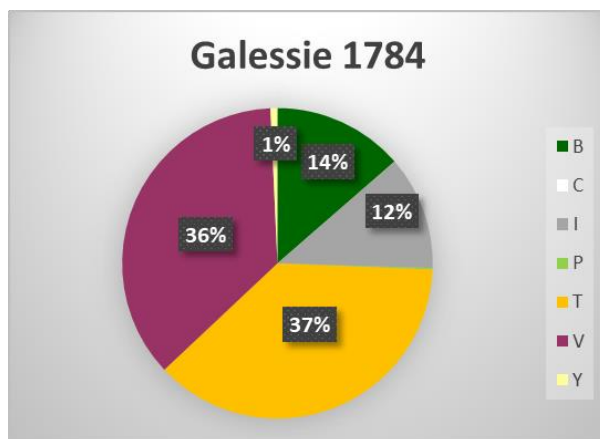
Enfin, d'autres critères, tels que la topographie, la nature du sol, le climat, interagissent avec les précédents et permettent d'appréhender l'implantation du vignoble. De très nombreuses communautés s'étendaient à la fois dans la vallée du Lot tout en recouvrant collines abruptes et causses arides, le relief était donc diversifié et le terroir l'était tout autant. Les communautés dont la proportion de vignes fut la plus faible étaient localisées sur les causses et les plateaux.

3 – Vers une spécialisation viticole des villages au XVIII^{ème} siècle

Les sources et les témoignages abondent pour évoquer l'implantation du vignoble au XVIII^{ème} siècle. Les vins exportés à Bordeaux au siècle des Lumières auraient été ceux des Côtes du Lot, c'est-à-dire ceux produits sur les versants ensoleillés surplombant la rivière. Ce qui apparaît nettement est une concentration du vignoble dans les communautés localisées dans la vallée du Lot.

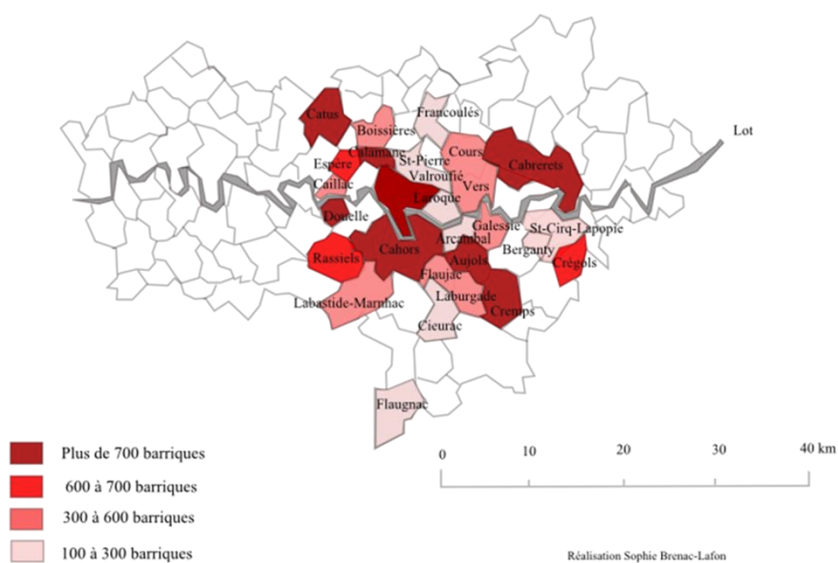
La part de la vigne dans les communautés au XVIII^{ème} siècle s'élevait à 37,2 %¹³. Cette culture devint, au cours du siècle des Lumières, dominante. Cette forte implantation dans la région témoigne d'une spécialisation croissante en lien avec la croissance des expéditions en vin vers Bordeaux. Ainsi, dans de nombreux villages, la vigne était la culture principale. À Galessie, vignes et terres labourables occupaient des superficies presque identiques (36 % et 37 %, soit plus de 272 hectares).

Figure 5. La mise en valeur du terroir à Galessie en 1784 (aujourd'hui commune d'Arcambal)



Source : ADL, EDT 007 1G3 Galessie (1784).

Figure 6. La production de vin déclarée en 1782 (en barriques)



Un état des récoltes de 1782 réalisé dans la subdélégation de Cahors¹⁴ permet d'opérer un classement des communautés en fonction de leur production et met en évidence l'importance du vignoble d'amont : si Cahors et Laroque-des-Arcs totalisèrent 7 360 barriques, soit dix fois plus que les autres communautés viticoles, certaines localités se distinguaient par des productions supérieures à 700 barriques de vin : Aujols, « Louscamps », Cabrerets et Cremps ; d'autres, par des productions à peine inférieures (plus de 600 barriques) telles que Crégols - Trégoux, et Ferrières.

¹³ ADL, E18 (1779) Espère (1779), EDT 322 1G1 Rassiels (1784), EDT 197 1G1 Le Montat (1784), EDT 007 1G3 Galessie (1784).

¹⁴ ADL, C 283, Etats des récoltes (1782) : on ne dispose pas des déclarations pour la partie située en aval de Douelle.

Certains villages produisaient des quantités non négligeables comprises entre 300 et 500 barriques, ce fut le cas de Cours-Gironde, Flaujac-Poujols, Galessie, la Burgade, Vers-Velles ainsi que Saint-Michel. Enfin, la production déclinait avec l'éloignement ; l'encépagement était moins dense dans les marges du vignoble.

Les châteaux de Cabrerets, de Cénevières, de Flaujac et de Cieurac, situés à l'est de Cahors, étaient également des centres de production de vin. Les inventaires des biens du seigneur Charles Armand de Gontaud de Biron, duc de Biron et marquis de Cabrerets révèlent une production d'une centaine d'hectolitres de vin en 1743, les caves du seigneur de Cénevières et celles de celui de Flaujac dévoilent une capacité de production presque identique. A Cieurac, le 11 juin 1722, Antoine Dadine de Hautesserre, seigneur d'Hautesserre, d'Aujols et de Salvezou, conseiller du roi, procureur général à la Cour des aides de Montauban, confia à ferme la terre et la seigneurie d'Hautesserre à Guillaume Grifoul, marchand de Cahors¹⁵.

Les terres concédées comprenaient cinq métairies, la moitié du jardin et les rentes d'Aujols. Le sieur Grifoul jouissait des greniers et caves du château, des pigeonniers et de la cuisine ainsi que d'une chambre. La production de vin fut omniprésente sur ces terres puisque le fermier avait à sa disposition le chai et tous les tonneaux et barriques que le seigneur s'était engagé à lui livrer. Il est difficile d'évaluer la superficie des vignes entretenues sur ce domaine, or, il y avait au moins trois hectares de vignes en 1671 d'après le compoix de Cieurac¹⁶. En 1734, le sieur d'Hautesserre, alors chanoine honoraire de l'église de Cahors, indiqua l'ensemble des biens fonds qu'il détenait dans l'élection de Cahors, à la suite de l'ordonnance de l'intendant publiée le 14 mars 1734.

Ses possessions étaient composées de la seigneurie d'Hautesserre à Cieurac, de la moitié des rentes d'Aujols, de deux domaines à Flauniac dans la paroisse de Saint-Privat avec quelques rentes foncières¹⁷. Ses vignes avaient une capacité de production de 40 barriques en moyenne, à laquelle il faut ajouter 20 barriques de demi-vin, l'ensemble s'élevait à une soixante de barriques, soit environ 12 300 à 13 200 litres (12 à 13 hectares auraient été nécessaires pour donner une telle production¹⁸). Cet intérêt pour le vin s'amplifia avec les générations suivantes puisqu'en 1752, le nouveau seigneur donna à planter 5 hectares de terres en vignes¹⁹. La production viticole s'intensifia dans tous les châteaux au XVIII^{ème} siècle.

Figure 7. Les châteaux du vignoble



© S. Brenac-Lafon.

¹⁵ BPGC, Fonds Greil, pièce XV.

¹⁶ ADL, EDT 070 1 G1, Cieurac, 1671.

¹⁷ BPGC, Fonds Greil, 180/20.

¹⁸ Une barrique équivalait à 205,33 litres vers 1730 et 220 litres vers 1780.

¹⁹ BPGC, Fonds Greil 180/82.

4 – Un développement différencié des territoires de 1650 à 1850

Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la part de la vigne atteignait plus de 32 % de la superficie des terroirs de 23 communes, le vignoble s'étendait sur plus de 11 344 hectares²⁰. Cette part paraît stable au regard des données disponibles pour la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, néanmoins avec l'échantillon constitué pour étudier les vignobles au XVII^{ème} siècle, les résultats obtenus révèlent une augmentation, passant à 39 % en plus d'un siècle et demi, soit un gain de 2 940 hectares de vignes. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, la part de la vigne oscillait entre 6 % et 50 % du terroir.

À Cahors (3 343 hectares encépagés) et à Douelle, plus de 50 % des superficies étaient encépagées ; dans de nombreuses communes, cette part était supérieure à 30 %. D'autres zones de forte amplitude sont identifiées. Tout d'abord un ensemble de villages pour lesquels la vigne occupait plus de 20 % des superficies, comme à Arcambal (23,38 % avec 513 hectares) ; dans un autre groupe de communes, le vignoble représentait entre 16 % et 19 % tel qu'à Saint-Géry (soit 249 hectares).

À Cieurac, il ne correspondait qu'à 6,6 % du terroir du village (soit 125 hectares). Ces proportions permettent de distinguer les communes à forte orientation viticole dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et montrent qu'une majorité d'exploitants agricoles firent le choix de la vigne au détriment d'autres cultures.

Figure 8. Le vignoble du Lot par canton en 1837

1837	Vignes ha	Vignes %	Tot terroir ha
Département du Lot	53 925	10	525 280
Canton de Cahors	7 564	34.14	22 151
Canton de Catus	5 662	21.88	25 867
Canton de Lalbenque	2 360	8.6	27 361
Canton de Luzech	4 912	28.48	17 244
Canton de Puy l'Evêque	3 245	16.53	19 623
Canton de Saint-Géry	2 396	15.9	15 000

source : ADL, 6 M 382 (1837).

En 1837, les vignes occupaient une superficie totale de 53 925 hectares, soit seulement 10 % du département²¹. Les données confirment la forte concentration viticole dans les cantons proches de Cahors et montrent la bonne implantation du vignoble en amont de la cité cadurcienne avec 16 % dans le canton de Saint-Géry et 8,6 % dans le canton de Lalbenque, soit 4 756 hectares encépagés, bien plus que l'ensemble du vignoble actuel.

Ainsi, au cours de la période moderne, la géographie du vignoble se précisa avec l'extension de l'encépagement, Cahors et les villages de la vallée s'affirmèrent comme des centres de production majeurs du vin, bénéficiant des marchés, locaux avec la ville, lointains avec la voie navigable conduisant à Bordeaux. En amont de Cahors, l'essor de la viticulture, réel, se fit plus discret en raison de l'éloignement du Lot, contraignant les vignerons à écouler leurs vins essentiellement par voie terrestre vers les départements voisins.

²⁰ ADL, 3 P 337- 3 P 310 Cahors 1811 (il manque les données de la section G), 3 P 552 Cieurac (1808), 3 P 691 Douelle (1811), 3 P 2246 Sauzet (1812), 3 P 11 Albas (1811), 3 P 366 Calamane (1833), 3 P 1614 Parnac (1811), 3 P 348 Caillac (1811), 3 P 51 Arcambal (1812), 3 P 1456 Mercuès (1812), 3 P 1699 Pradines (1817), 3 P 740 Espère (1812), 3 P 2391 Trespoux-Rassiels (1825), 3 P 1504 Le Montat (1812), 3 P 233 Boissières (1832), 3 P 1693 Pontcirq (1832), 3 P 622 Crayssac (1832), 3 P 2273-2274 Soturac (1837), 3 P 1039 Grézels (1837), 3 P 1760 -1761 Puy-l'Évêque (1837), 3 P 1704-1705 Prayssac (1837), 3 P 2239 Saux (1838), 3 P 2021 Saint-Géry (1842).

²¹ ADL, 6 M 382 (1837).

LEXIQUE

Ancien Régime : régime social et politique de la France depuis le règne de François I^{er} (1515-1547) jusqu'à la Révolution française (1789), par extension désigne la période.

Compoix ou cadastres : registres fiscaux permettant le prélèvement de l'impôt direct, la taille, estimée en fonction de la richesse foncière de chaque déclarant, ils constituent une particularité du Midi de la France.

Feu : équivalent à une famille. Les recensements de la population sont effectués en feux.

Forain : étranger, venu d'ailleurs. Les forains désignent les non-résidents, les étrangers au village ou à la ville. Un forain peut être propriétaire d'un bien dans un village voisin par achat ou par héritage.

Passelis : pertuis.

Sénéchaussée : étendue de la juridiction d'un sénéchal (tribunal).

Taille : impôt royal prélevé sur la terre dans le Midi (taille réelle), il s'agit d'un impôt foncier. Les terres nobles ne sont pas soumises à la taille, en revanche, les terres roturières appartenant à un noble le sont.



Regards sur le Parc
Bulletin du Conseil scientifique et de prospective
du Parc naturel régional des Causses du Quercy
Edition du Parc naturel régional des Causses du Quercy
Directrice de publication : Catherine Marlas
Numéro 46, Mai 2022